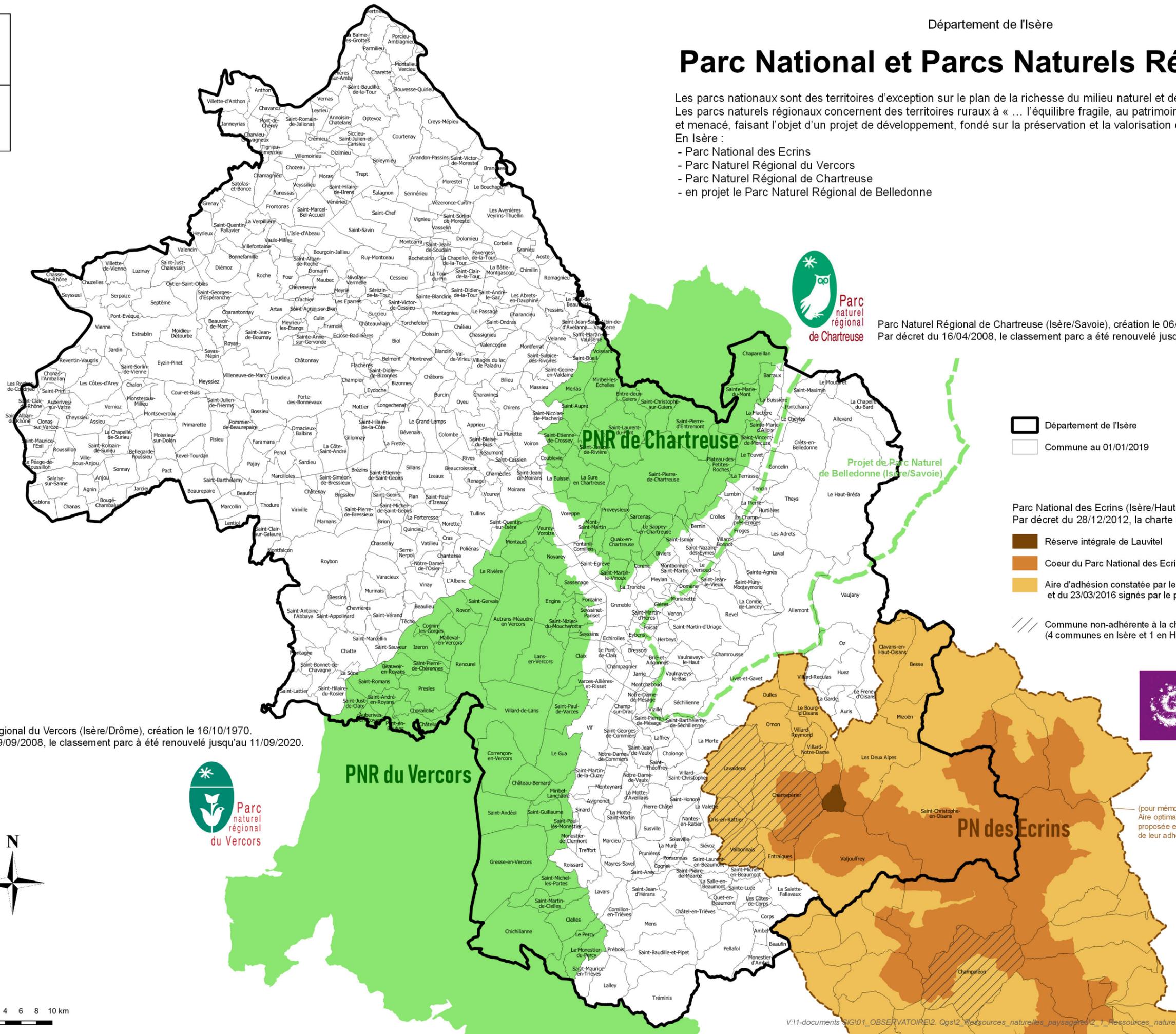


Parc National et Parcs Naturels Régionaux

Les parcs nationaux sont des territoires d'exception sur le plan de la richesse du milieu naturel et de la qualité du paysage. Les parcs naturels régionaux concernent des territoires ruraux à « ... l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. »
En Isère :

- Parc National des Ecrins
- Parc Naturel Régional du Vercors
- Parc Naturel Régional de Chartreuse
- en projet le Parc Naturel Régional de Belledonne



Parc Naturel Régional de Chartreuse (Isère/Savoie), création le 06/05/1995. Par décret du 16/04/2008, le classement parc a été renouvelé jusqu'au 05/05/2019.

▭ Département de l'Isère
▭ Commune au 01/01/2019

Parc National des Ecrins (Isère/Hautes-Alpes), création le 27/03/1973. Par décret du 28/12/2012, la charte a été approuvée pour 15 ans.

- Réserve intégrale de Lauvitel
- Coeur du Parc National des Ecrins
- Aire d'adhésion constatée par les arrêtés du 12/08/2013 et du 23/03/2016 signés par le préfet de la région PACA

/// Commune non-adhérente à la charte du Parc National des Ecrins (4 communes en Isère et 1 en Hautes-Alpes).



Parc Naturel Régional du Vercors (Isère/Drôme), création le 16/10/1970. Par décret du 09/09/2008, le classement parc a été renouvelé jusqu'au 11/09/2020.



(pour mémoire)
Aire optimale d'adhésion - ancienne zone périphérique-proposée en 2013 à la consultation des communes en vue de leur adhésion à la charte



0 2 4 6 8 10 km